

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 652

présenté par

Mme Lebec, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 55

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« l'envoi d'une mise »,

les mots :

« que l'investisseur a été mis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.